



# LA MÉTROPOLE EN ACTION(S)



# Une Métropole au service de 7,2 millions d'habitants



Dès sa création, la Métropole du Grand Paris a produit des actions concrètes au service des 7,2 millions d'habitants. Le fait métropolitain est désormais incontestable. Le défi qu'elle relève est celui du développement et de l'aménagement économique, social et culturel, de la protection de l'environnement et de l'attractivité internationale. Un défi qui mise sur l'emploi, l'investissement et l'innovation.

La compétition mondiale se joue aujourd'hui entre les métropoles. Ces zones denses urbaines et connectées comportent des spécificités au niveau du logement et du transport, de l'environnement, de la répartition de l'activité économique. Ces actions sont au cœur de la mission de la Métropole du Grand Paris qui œuvre pour le bien-être de ses habitants et de son territoire.

L'ensemble de ces enjeux et de ces défis font de la Métropole du Grand Paris une réponse évidente. C'est une intercommunalité qui mutualise les moyens et simplifie le maillage administratif. Elle est la solution au rééquilibrage du territoire en mettant la solidarité au cœur de ses priorités. En tant que premier pôle d'emplois et premier parc de bureaux d'Europe, la Métropole du Grand Paris est un vecteur majeur de la croissance mondiale.

# Une zone dense urbaine continue



**7,2 M**  
HABITANTS



**25%**  
DU PIB NATIONAL

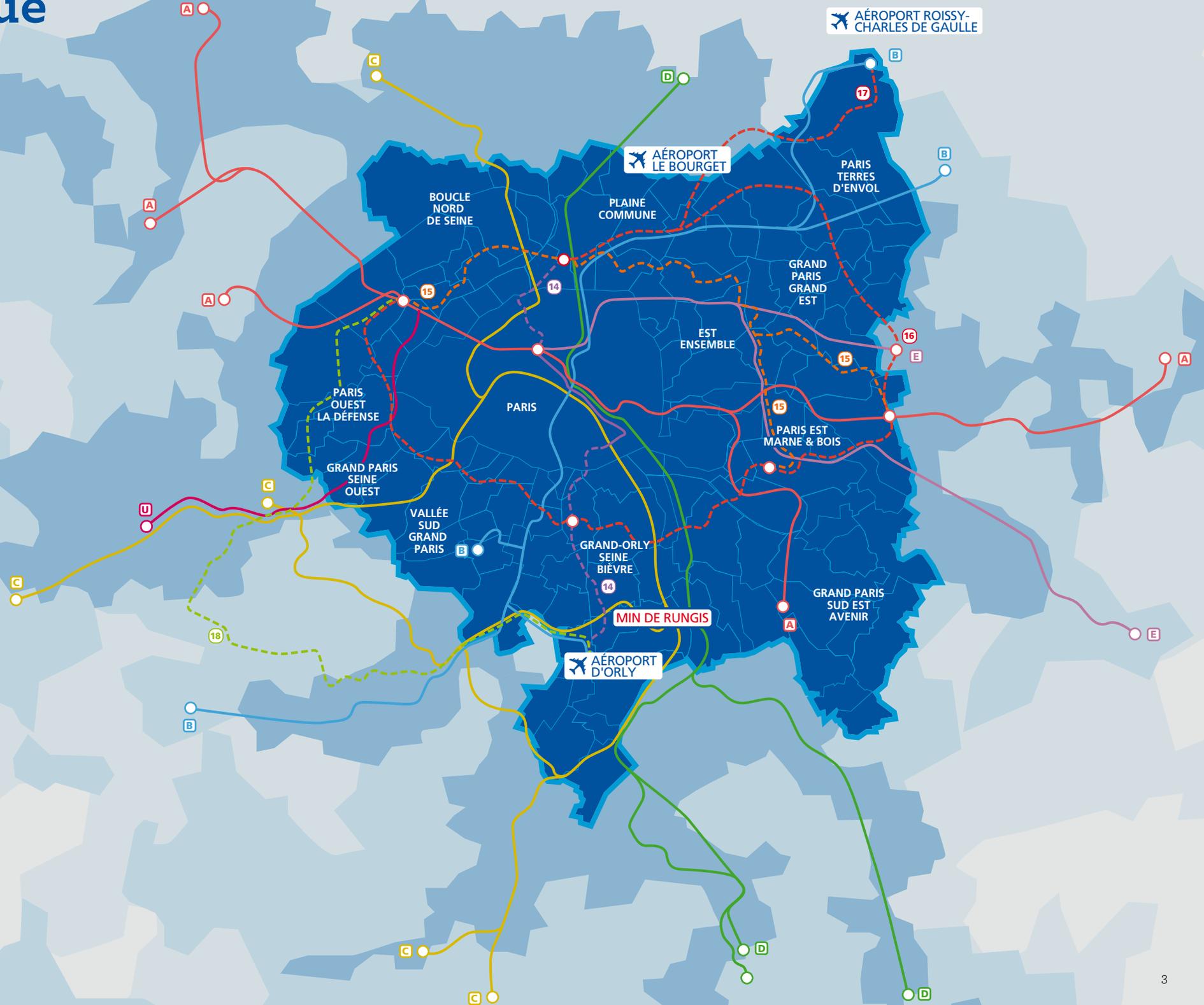
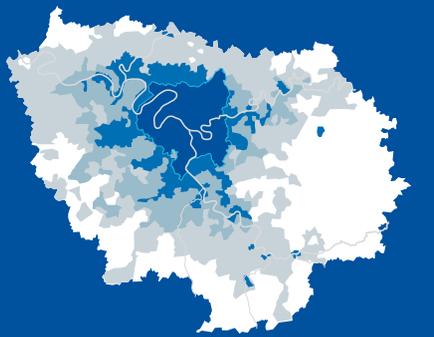


**814**  
KM<sup>2</sup>



**8 598**  
HAB/KM<sup>2</sup>

La Métropole en Île-de-France



# La Métropole en chiffres\*

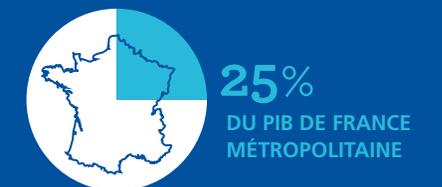
## POPULATION



## ATTRACTIVITÉ



## RICHESSSE



## EMPLOI



## RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT



DONT **16** UNIVERSITÉS



\* Sources : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région IdF (IAU) et Atelier parisien d'urbanisme (APUR)

# UNE MÉTROPOLE RAYONNANTE

ATTRACTIVE  
COMPÉTITIVE  
INNOVANTE

## Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024

CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE



La Métropole du Grand Paris est site hôte pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024, aux côtés, notamment, de la ville de Paris, de la Région Île-de-France et de l'État. Aujourd'hui, une nouvelle étape est lancée : porter le projet olympique pour en faire un événement mondial, mais aussi une réalisation responsable, à haut enjeu environnemental, ouverte à tous. **La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage du futur centre aquatique olympique (CAO), à Saint-Denis. C'est l'unique infrastruc-**

**ture sportive pérenne réalisée spécifiquement pour les Jeux.** Le bâtiment accueillera un bassin de 50 mètres pour les épreuves olympiques, un bassin de 50 mètres pour l'échauffement et l'entraînement, ainsi qu'un bassin de plongeon de 25 mètres. Il sera accessible par un franchissement pour piétons et modes doux qui le reliera au Stade de France. Cet équipement d'envergure laissera un héritage significatif et durable. Il deviendra, après les Jeux, un centre aquatique dédié à la compétition et aux loisirs.

# Inventons la Métropole du Grand Paris

51

PROJETS LAURÉATS

50 000

EMPLOIS CRÉÉS

7,2

MILLIARDS D'EUROS  
D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS

13

HA DE NATURE EN VILLE  
SUPPLÉMENTAIRES



La première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » a été un véritable succès. Avec 51 projets lauréats, **le plus grand concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe va dessiner la ville de demain**. Les sites mis à disposition par les maires de la Métropole vont être valorisés par des projets ambitieux et innovants, grâce aux groupements candidats composés d'architectes, de promoteurs et d'investisseurs, parmi lesquels plusieurs

centaines de start-up, associations et PME. Avec plus de 7 milliards d'euros d'investissements privés et 2 millions de m<sup>2</sup> développés, plus de 50 000 emplois seront créés. Cet appel à projets est une opportunité pour les habitants et un marqueur fort des ambitions de la Métropole pour les décennies à venir. C'est pourquoi une deuxième édition sera lancée dès le mois de mars 2018.

## Brexit Guichet unique



À la suite du référendum sur le Brexit, l'État, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, la ville de Paris, la Chambre de commerce et d'industrie Paris-Île-de-France, Paris&Co et Business France ont décidé d'**œuvrer ensemble pour attirer les entreprises basées à Londres** qui souhaiteraient rester dans l'Union Européenne. Le guichet unique « Choose Paris Region / Welcome To Greater Paris » a été créé en ce sens. Composé d'une équipe de chargés d'affaires installée dans les locaux de Paris Région Entreprises (\*), il permet de faciliter l'implantation des entreprises et d'accompagner les impatriés et les salariés pour l'ensemble de leurs démarches.

(\* ) 11 rue de Cambrai dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

## Grand Paris Métropole Tech



Dans le cadre de la promotion de l'innovation et de l'élaboration du Schéma métropolitain d'aménagement numérique, qui a pour objectif de réaliser un état des lieux et de développer une stratégie métropolitaine en matière de numérique, la Métropole du Grand Paris a lancé sa plateforme « Grand Paris Métropole Tech ». **Cet outil permet de fédérer l'écosystème des acteurs du numérique et des nouvelles technologies, à l'échelle du territoire métropolitain**. Rejoindre la communauté « Grand Paris Métropole Tech » c'est suivre l'action et les projets structurants pour le territoire métropolitain et participer à l'émergence d'une Métropole Tech.

## Les Explorateurs du numérique



La Métropole du Grand Paris a mis en place le programme « **Explorateurs du numérique** ». C'est un **incubateur de projets qui permet aux collectivités métropolitaines d'être accompagnées dans leur transition numérique**. Formation, outils, échanges, ateliers, les agents bénéficient d'un accompagnement complet sur une durée d'un an. À terme, la Métropole co-financera les meilleurs projets conçus pour amé-

liorer un service ou une politique publique, **via un fonds métropolitain pour l'innovation numérique des collectivités de 2 millions d'euros pour 2018 et 2019**. L'évènement « Métropole d'Intelligences » du 5 mars 2018, point de départ de ce programme, permettra aux collectivités métropolitaines d'échanger avec les start-up pour identifier ensemble des pistes d'expérimentation, et des partenariats possibles.

# UNE MÉTROPOLE À VIVRE

SOLIDAIRE  
ÉQUILBRÉE  
DURABLE

## Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris



Présidé par Méka Brunel, le Conseil de développement (CoDev) réunit les partenaires économiques, sociaux et culturels de la Métropole du Grand Paris. Sa composition vise à réunir 80 personnalités qualifiées, nommées par le président de la Métropole, et 24 habitants tirés au sort parmi les volontaires des 11 établissements publics territoriaux (EPT) et Paris. **Organe consultatif, le CoDev est saisi sur les principales orientations de la Métropole** : il a notamment proposé aux élus les formes d'association des habitants à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) métropolitain, identifié les actions et les enjeux prioritaires du Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) et livré une vision prospective des centres-villes et des centralités en 2030.

## Centres-villes vivants



Sur la proposition de Patrick Ollier et à la suite de l'adoption en bureau métropolitain, l'initiative « centres-villes vivants » a été lancée. **Ce dispositif permet de soutenir les communes** qui en font la demande, **pour développer et revitaliser leurs centres-villes**, à partir de la loi de préemption des baux commerciaux, des projets de nature en ville, du plan de mobilité durable et des projets de travaux d'aménagement des centres-villes. Un pacte sera signé par les communes, les établissements publics territoriaux, la Métropole et les autres acteurs de la ville, pour mobiliser les outils de droit commun existants et accompagner les communes dans leurs projets et leur recherche de financements.

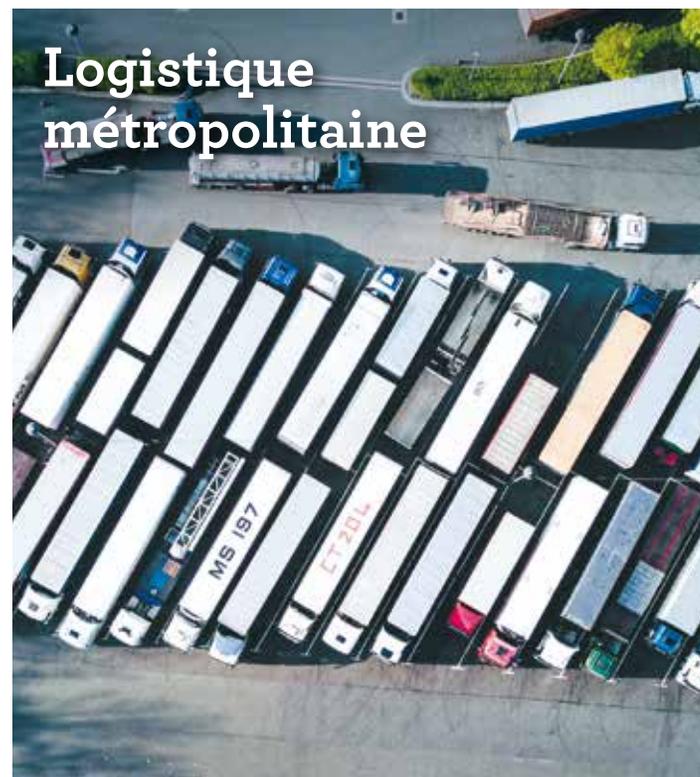
## Économie circulaire

**1** GROUPE DE TRAVAIL  
**284** RÉFÉRENTS DANS LE RÉSEAU MÉTROPOLITAIN  
**750** PARTICIPANTS AU GRAND PARIS CIRCULAIRE

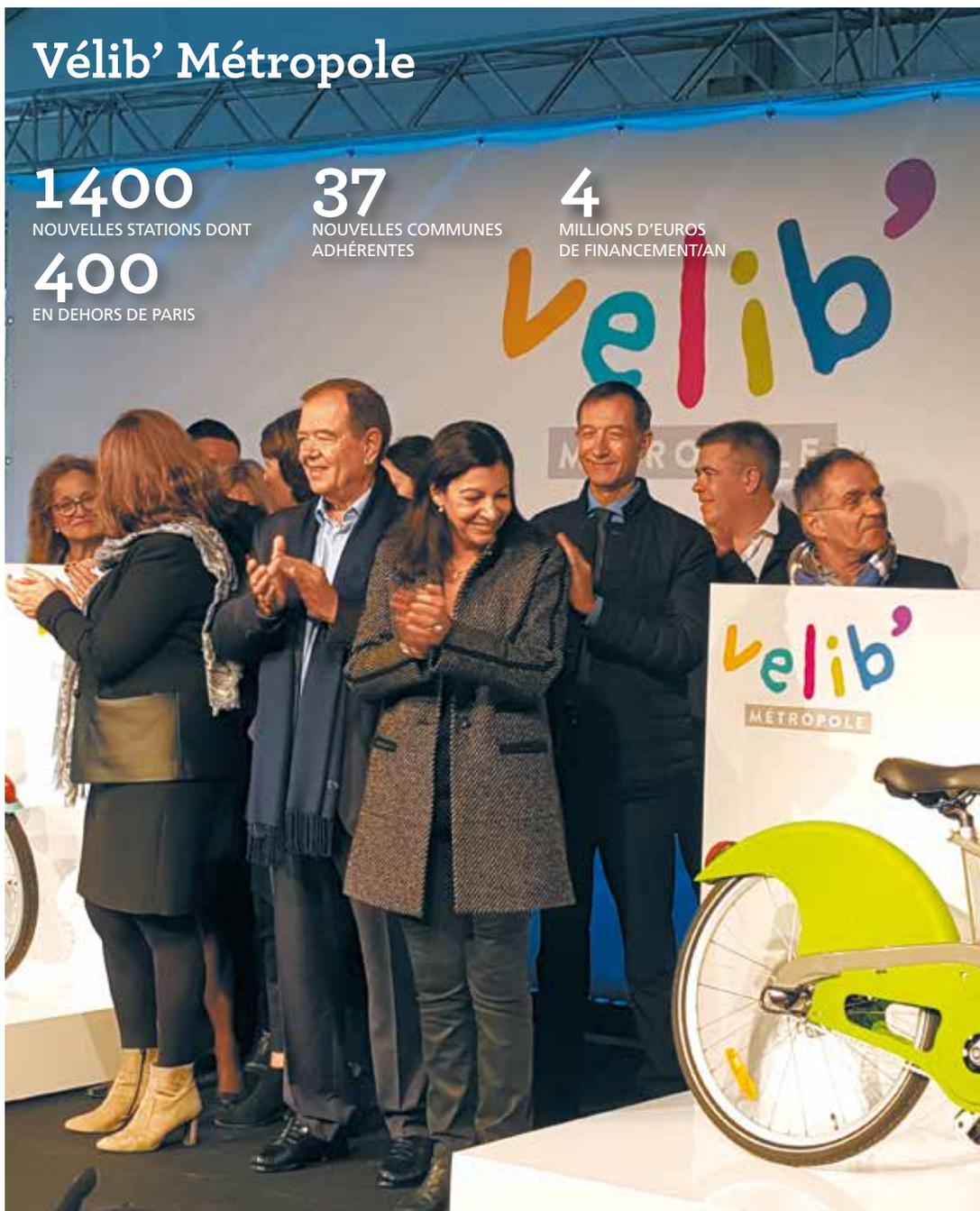


**La Métropole œuvre à faire de l'économie circulaire un axe prioritaire du développement économique**, pour permettre l'émergence d'une métropole résiliente et innovante. Il s'agit d'anticiper l'accroissement démographique, réduire significativement et durablement nos émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le gaspillage des ressources. Le groupe de travail « économie circulaire » réunit 10 conseillers métropolitains et une dizaine d'experts et de praticiens, tandis que le « G142 » réunit un élu et un référent technique des 11 EPT et des 131 communes de la Métropole, dans le but de sensibiliser, former et partager les bonnes pratiques. Le 5 octobre 2017, Patrick Ollier et Anne Hidalgo ont ouvert le « Grand Paris Circulaire », événement qui fut l'occasion de réaffirmer leurs engagements, de faire l'état des lieux de leurs feuilles de route respectives et de promouvoir les bonnes pratiques.

## Logistique métropolitaine

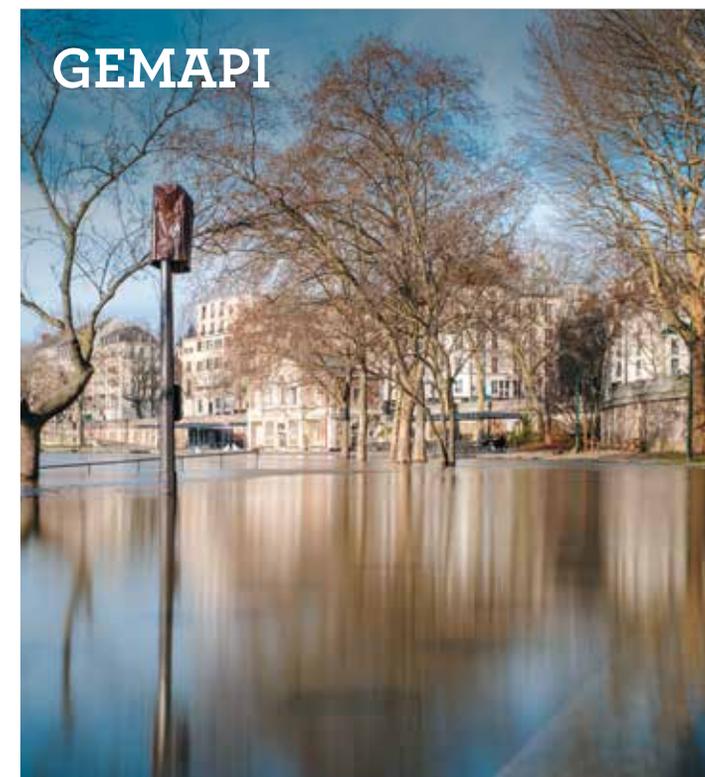


La logistique urbaine a pour objectif **l'optimisation des flux de marchandises en milieu urbain**. Les nouveaux usages, comme le développement du e-commerce, appellent à de nouveaux modes de distribution et exigent une préparation de la logistique urbaine de demain. C'est pourquoi la Métropole a réuni un groupe de travail composé d'élus, de représentants de l'État, d'agences d'urbanisme et de praticiens de la logistique urbaine. Son but est de préparer un schéma logistique métropolitain qui s'inscrira dans l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Les actions prioritaires identifiées portent sur la logistique du dernier kilomètre, la mobilité verte et l'optimisation des flux. Des expérimentations seront mises en œuvre dans le cadre d'un pacte métropolitain pour la logistique.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, 1 400 stations sont progressivement mises en service, à Paris et dans 67 communes de la Métropole du Grand Paris, dont 37 nouvelles communes. **Ce déploiement est élargi grâce à la Métropole qui contribue au financement de 400 stations en dehors de Paris**, pour un montant de l'ordre de 10 000 euros par

station et par an, sous le plafond de 4 M d'euros. Grâce à cette évolution, le service public Vélib' Métropole offre un modèle de vélo en libre-service garantissant l'accès au plus grand nombre, intégré dans l'espace public et comprenant 30 % de vélos électriques. Ce changement de dimension, représente un dispositif d'une ampleur unique en Europe.



À la suite des inondations, la Métropole du Grand Paris s'est saisie par anticipation de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Elle a ainsi pu engager des fonds en 2016 pour **rénover la vanne du canal Joinville - Saint-Maur à hauteur de 250 000 euros**. En 2017, l'organisation du « Forum Objectif Baignade » qui a réuni citoyens, experts, techniciens et politiques, a permis de faire avancer le débat sur la **réappropriation des cours d'eau par les habitants** et la baignade urbaine sur le territoire métropolitain. En 2018, un fonds de concours d'**1 million d'euros a été débloqué au bénéfice des communes touchées par les inondations** liées aux crues.



La Métropole du Grand Paris a souhaité apporter un soutien à ses communes et territoires, en créant en 2016 un **Fonds d'investissements métropolitain (FIM)** permettant de concourir au financement d'investissements relevant des compétences de la Métropole. Depuis sa mise en place et avec l'enveloppe du « Pacte État-Métropole », la Métropole du Grand Paris a mobilisé un total de 52,2 millions d'euros d'investissements en faveur de projets tels que l'aménagement de voies de circulation douce, la construction d'un mur anti-bruit ou la mise en place de jardins familiaux et la rénovation thermique de bâtiments publics.



## Métropole Roule Propre !

5 000 €  
DE SUBVENTION  
PAR VÉHICULE

330 000 €  
DÉJÀ VERSÉS



La qualité de l'air est l'une des priorités de la Métropole du Grand Paris. Une mesure a été mise en place pour aider ses habitants à rouler proprement. Chaque métropolitain qui en fait la demande peut recevoir jusqu'à 5 000 euros pour échanger son ancien véhicule polluant contre un véhicule électrique, à hydrogène, hybride rechargeable ou GNV. Cette action rencontre un grand succès et plus de 330 000 euros ont déjà été versés.



## Concours des miels de la Métropole

167  
ÉCHANTILLONS

77  
COMMUNES  
REPRÉSENTÉES

60  
LAURÉATS



Le concours des miels de la Métropole du Grand Paris en est à sa deuxième édition. En 2016, le premier concours avait reçu 87 candidatures, provenant de 56 communes. **Cette année, c'est une centaine d'apiculteurs qui ont proposé leur miel.** Un jury composé de professionnels, d'élus du territoire métropolitain et de journalistes spécialisés a sélectionné les heureux gagnants. Ils ont été récompensés par des diplômes et les mieux notés de chaque section ont reçu des médailles d'excellence. Ils ont également bénéficié d'un espace privilégié pendant le Salon du terroir de Rueil-Malmaison, afin de mettre en valeur leur production.

# PLANIFICATION STRATÉGIQUE



## Schéma de cohérence territoriale



Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Métropole est un document de planification stratégique** qui a pour objectif la mise en cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles. Il doit structurer le développement de l'espace métropolitain, localisant la production de logements, d'activités, d'équipements et d'infrastructures. Il répond aux besoins d'équilibre, de performance environnementale et énergétique, ainsi que de mise en valeur du patrimoine. Avant la phase obligatoire de l'enquête publique, **les métropolitains pourront participer** à l'élaboration du SCoT, en ligne ou lors de rendez-vous organisés sur le territoire, comme le bus de la concertation qui sillonne les routes. Sur un territoire de 814 km<sup>2</sup> regroupant 7,2 millions d'habitants, le SCoT du Grand Paris sera inédit par son échelle.

## Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement



Le Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) définit des orientations et un programme d'actions à l'échelle métropolitaine et infra-métropolitaine. Élaboré en concertation avec les communes et les EPT, **il vise l'amélioration des conditions de logement des métropolitains, dans la perspective d'une réduction des inégalités entre les territoires** : développement d'une offre diversifiée et répartie sur le territoire, accessible aux revenus modestes et intermédiaires, réhabilitation du parc existant, articulation du développement de l'offre de logements avec les activités économiques et les transports, accueil et accompagnement des plus fragiles, soutien à l'attractivité des quartiers en mutation ou en dépréciation, adaptation aux enjeux démographiques, écologiques et sanitaires. Le PMHH doit être arrêté à la fin de l'année 2018.

## Plan climat air énergie métropolitain



Zone à effet d'îlot de chaleur urbain (Source IAU-IdF)

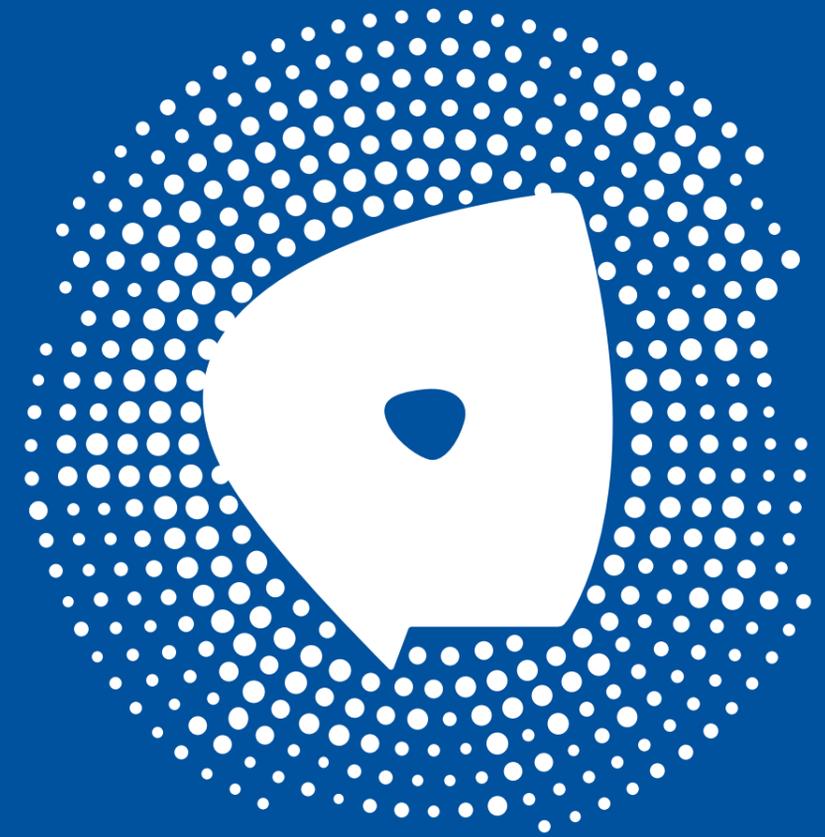
Le Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) est une démarche inédite en France, tant par l'ampleur des enjeux à adresser que par celle du territoire couvert. Ce plan définit la stratégie et les actions d'un territoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de transition énergétique. La Métropole du Grand Paris a choisi de l'élaborer dans des délais très courts pour répondre à l'urgence des enjeux afin que l'ensemble des acteurs puissent agir dans la même direction, grâce à des objectifs partagés. **Avec le Plan climat, la Métropole doit donc relever un double défi : apporter des solutions concrètes et fédérer tous les acteurs du territoire afin de réaliser l'ambition de la neutralité carbone à l'horizon 2050.**

## Schéma métropolitain d'aménagement numérique



La Métropole du Grand Paris construit avec les collectivités et acteurs de l'innovation numérique un territoire métropolitain « intelligent », riche en infrastructures, services et usages numériques. Son plan d'action s'appuie sur l'élaboration du Schéma métropolitain d'aménagement numérique (SMAN), qui a pour objectif de **favoriser la transition numérique du territoire métropolitain**. Une fois les thématiques prioritaires identifiées, une première version du SMAN sera élaborée en concertation avec nos partenaires (opérateurs, région, départements, grands syndicats). Des expérimentations liées au programme « Explorateurs du numérique » viendront nourrir la réalisation du schéma. Le projet sera ensuite présenté en Conseil métropolitain pour adoption avant la fin de l'année 2018.

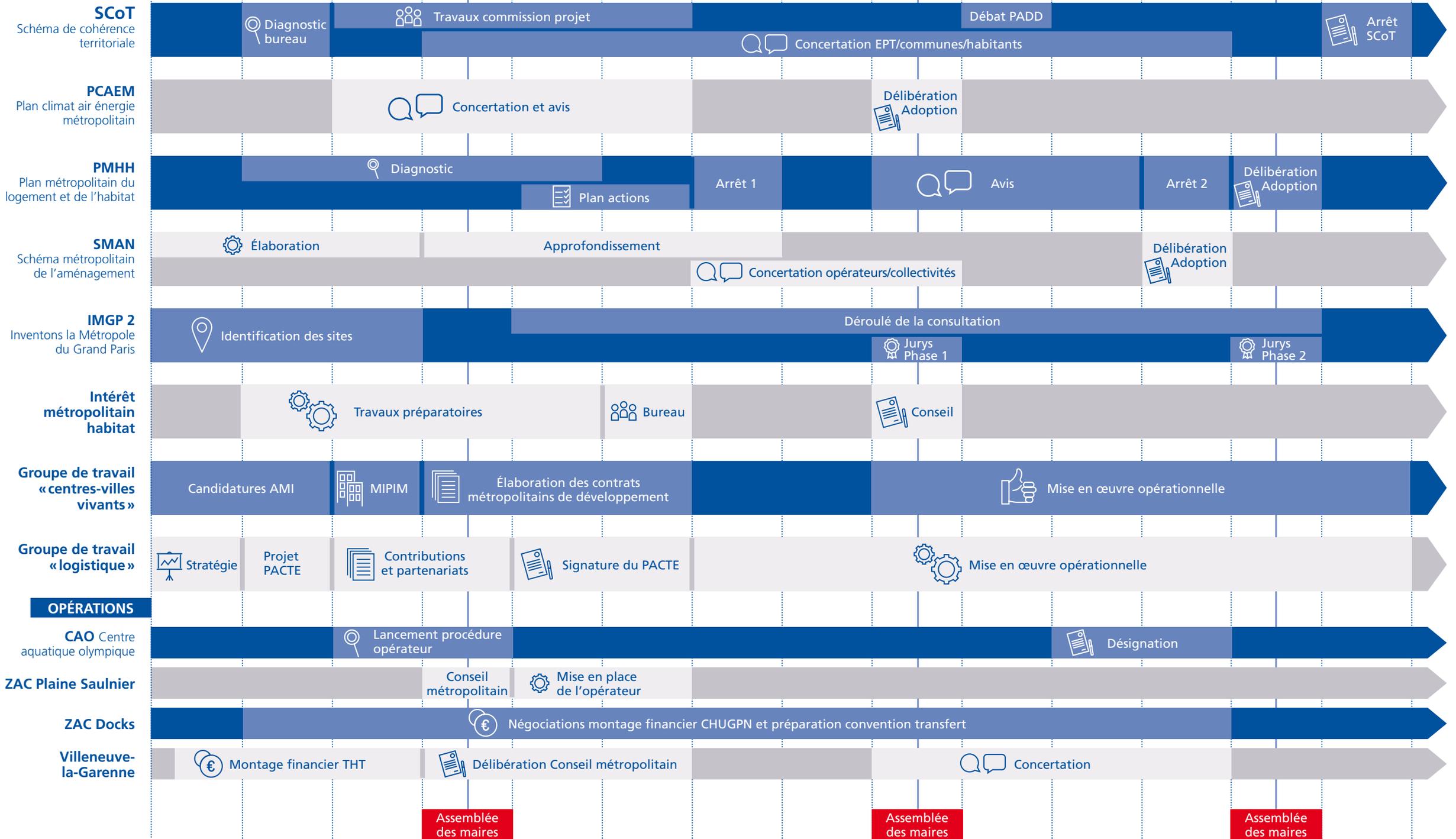
# CALENDRIER OPÉRATIONNEL



# 2018

# 2019

janvier février mars avril mai juin juillet août septembre octobre novembre décembre 1<sup>er</sup> semestre 2<sup>e</sup> semestre



Assemblée des maires

Assemblée des maires

Assemblée des maires

---

**Métropole du Grand Paris**

15-19 avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)

